



COMMUNE D'ESQUAY NOTRE DAME (CALVADOS)

* * * *

Séance du 3 décembre 2018

L'an deux mil dix-huit,

Le trois décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur **Gobé** Alain, Maire.

Etaient présents :

M. **Gobé** Alain, Mme **Gony** Karine, Mme **Philippe** Christine, M. **Dumaine** Michel, M. **Wetterwald** Philippe, Mme **Perrotte** Annie, Mme **Riou** Stéphanie, M. **Richard** Thierry, M. **Charuel** Vincent, M. **Jacquin** Laurent.

Absents excusés : Mme **Géhan** Valérie donne pouvoir à M. **Gobé** Alain (jusqu'à 19h30), M. **Osmont** Gilles donne pouvoir à M. **Richard** Thierry, Mme **Dufour** Cyrielle donne pouvoir à M. **Jacquin** Laurent, Mme **Léger** Nathalie donne pouvoir à Mme **Philippe** Christine.

Absent : M. **Hébert** Benoit

Madame **Philippe** Christine a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 12 novembre 2018 a été approuvé à l'unanimité.

Réf : 2018 - 039

Objet de la délibération : Délibération autorisant Monsieur le Maire à signer la proposition d'assurance statutaire pour les agents CNRACL et IRCANTEC

Monsieur Gobé informe le conseil qu'en raison de la prise en charge financière de nombreux arrêts maladie depuis près de deux ans, la Société Generali mandaté par Sofaxis a résilié le contrat de protection sociale des agents affiliés à la CNRACL et à l'IRCANTEC. Cependant, cette dernière nous propose deux nouveaux contrats par l'intermédiaire de la Société AXA. Plusieurs propositions ont été faites pour les agents affiliés à la CNRACL et à l'IRCANTEC. Il est proposé au conseil d'opter pour les garanties suivantes :

- Agents CNRACL : Décès, accident de travail, longue maladie, longue durée, maternité, maladie ordinaire avec une franchise de 10 jours d'arrêt soit une prime provisionnelle annuelle estimée à 12 232 euros.
- Agents IRCANTEC : Accident du travail, maladie grave, maternité, maladie ordinaire avec franchise de 10 jours par arrêt soit une prime provisionnelle annuelle estimée à 762 euros.

Le montant de la prime serait donc plus important (12 994 euros) que celui des années précédentes (11 248.72 euros).

Après débat, il est proposé de signer un contrat pour une durée d'un an et de demander des devis courant 2019.

Par 13 voix pour et 1 abstention, les membres du conseil acceptent cette proposition et autorisent le Maire à signer le contrat pour une durée d'un an.

Votants : 14
Pour : 13
Contre : 0
Abstentions : 1

Accusé certifié exécutoire –
Réception par le Préfet :

Réf : 2018 - 040

Objet de la délibération : Décisions modificatives budgétaires

Monsieur Gobé explique que pour valider les écritures d'amortissement, il est nécessaire de faire une modification modificative budgétaire :

SECTION FONCTIONNEMENT	Dépenses
012 CHARGES DE PERSONNEL	
64 : Charges de personnel	
6411 : Personnel titulaire	- 615.00
042 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	
6811 : Dotations aux amortissements	+ 615.00

A l'unanimité, le conseil autorise ces modifications.

Votants : 14
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0

Accusé certifié exécutoire –
Réception par le Préfet :

Réf : 2018 - 041

Objet de la délibération : Délibération instituant le montant de la participation aux frais de transport (Visite du Sénat du 14 novembre)

Monsieur Gobé rappelle aux membres présents qu'il avait été décidé oralement que chaque participant à la visite du Sénat paie une participation de dix euros (adultes et enfants) correspondant à une participation des frais de transport. Pour information, le voyage à Paris a été financé par un don du Conseil Municipal Jeunes, la participation aux frais de transport des enfants, adultes et conseillers, une participation de l'association « Les Jeunes Esquayens » et par la mairie (budget dédié au Conseil Municipal Jeunes pour un montant total de 1 552.00 euros.

A l'unanimité, les membres présents donnent leur accord.

Votants : 14
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0

Accusé certifié exécutoire –
Réception par le Préfet :

Réf : 2018 - 042

Objet de la délibération : Don à destination de la commune

M. le Maire indique que la commune a été destinataire d'un versement numéraire de 419.77 € de la part du Conseil Municipal Jeunes, en contrepartie des frais engagés pour la visite du Sénat du 14 novembre 2018.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte ce don.

Votants : 14
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0

Accusé certifié exécutoire –
Réception par le Préfet :

Arrivée de Mme Géhan Valérie à 19h30

Réf : 2018 - 043

Objet de la délibération : Délibération autorisant Monsieur le Maire à signer une demande de DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour des travaux de sécurité de d'accessibilité à l'école

En prévision de certains investissements en 2019, la commune souhaite déposer une demande de DETR pour des travaux de sécurité et d'accessibilité à l'école (signalétique, changement de fenêtres, pose de volets roulants...) pour un montant de 8 918.16 euros HT.

A l'unanimité, les membres du conseil autorisent Monsieur le Maire à déposer ce dossier de demande de DETR.

*Votants : 14
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0*

Accusé certifié exécutoire –
Réception par le Préfet :

Réf : 2018 - 044

Objet de la délibération : Délibération autorisant Monsieur le Maire à signer une demande de DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour des travaux de sécurité de d'accessibilité au cimetière :

En prévision de certains investissements en 2019, la commune souhaite déposer une demande de DETR pour des travaux de sécurité et d'accessibilité au cimetière (fourniture et pose d'un garde-corps) pour un montant de 8 621.40 euros HT.

A l'unanimité, les membres du conseil autorisent Monsieur le Maire à déposer ce dossier de demande de DETR.

*Votants : 14
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0*

Accusé certifié exécutoire –
Réception par le Préfet :

Réf : 2018 - 045

Objet de la délibération : Attribution de chèques CADHOC aux agents pour les fêtes de fin d'année

Monsieur Gobé informe le Conseil Municipal qu'une démarche a été effectuée pour offrir des chèques CADHOC aux agents pour les fêtes de fin d'année.

Les critères pris en compte pour l'attribution sont :

- Statut (les agents doivent être titulaires)
- Temps de travail
- Absentéisme

Temps de travail	1% - 33%	33% - 66%	66% - 100%
Absentéisme			
De 0 j à 1 mois (pas d'impact)	50 euros	100 euros	150 euros
De 1 à 2 mois (-10%)	45 euros	90 euros	135 euros
De 2 à 3 mois (-20%)	40 euros	80 euros	120 euros
Supérieur à 3 mois (-50%)	25 euros	50 euros	75 euros
Supérieur à 6 mois	0 euro	0 euro	0 euro

Le budget pour 2018 s'élève à 890 euros (+ 55.20 euros de frais).

Après débat, il est décidé de revoir les critères d'attribution en 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, par 11 voix pour, 3 voix contre de donner leur accord à l'achat de ces chèques et mandate M. le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires.

Votants : 14
 Pour : 11
 Contre : 3
 Abstentions : 0

Accusé certifié exécutoire –
 Réception par le Préfet :

* * * *

Rapport des commissions :

Commission fêtes et cérémonies : Le goûter de Noël aura lieu le dimanche 16 décembre à partir de 16h00 à la salle polyvalente, 100 personnes se sont inscrites.

* * * *

Questions diverses :

M. **Dumaine** demande si les tarifs de la salle polyvalente vont être modifiés en début d'année ? M. **Gobé** : non, il n'est pas prévu de revoir les tarifs en 2019. M. **Charuel** ne trouve pas normal que la salle soit payante pour une association. M. Gobé explique qu'il n'est pas possible de la prêter aux associations en raison du coût de fonctionnement. Rappel : pour les associations de la commune, la grande salle est gratuite une fois par an le week-end. En semaine, les salles sont mises à disposition toute l'année gratuitement.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h42.

Le compte-rendu de cette séance a été régulièrement affiché le 6 décembre 2018.

Esquay Notre Dame, le 5 décembre 2018
 Le Maire, Alain Gobé

